



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 13_Pos_020

Déposé le : 12 FEV. 2013

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Encourager le covoiturage

Texte déposé

On sait que le taux d'occupation des voitures est très faible, à peine plus qu'une personne par véhicule en moyenne. On connaît également les problèmes que pose l'augmentation du trafic individuel motorisé (nuisances, infrastructure onéreuse etc.). Il convient dès lors de trouver des solutions pour au moins contenir, voire réduire, la quantité de trajets effectués en voiture.

S'il n'est certainement pas la panacée, le covoiturage représente l'un des moyens permettant de diminuer les impacts du transport individuel motorisé sur le territoire et l'environnement. Jusqu'alors, le covoiturage est presque exclusivement resté le fait de privés qui s'organisent entre eux de manière totalement informelle. On voit uniquement apparaître çà et là des nouvelles plateformes visant à favoriser le covoiturage, en particulier sur le net. La difficulté principale en la matière réside dans le fait de mettre en contact les personnes faisant le même trajet. Le site de l'Etat de Vaud – la page de l'unité du développement durable – liste certaines de ces plateformes.

Afin d'encourager autant que faire se peut la population du canton à optimiser et réduire le nombre de trajets en voiture – notamment dans les régions où la desserte en transports publics reste insuffisante – les postulants soussignés demandent au Conseil d'Etat de lancer un vaste champ de réflexions sur les possibilités d'encourager le covoiturage. Le présent postulat n'aborde pas les "questions qui fâchent", soit les instruments plus contestés d'encouragement au covoiturage tels

que les péages urbains.

Parmi les pistes de réflexion à approfondir, on peut citer les idées suivantes:

- Mieux faire connaître les différentes plateformes privées destinées à mettre en contact les potentiels utilisateurs du covoiturage;
- Intégrer dans le plan directeur cantonal un volet ambitieux relatif au covoiturage, doté d'objectifs quantitatifs à moyen et long terme;
- Organiser une campagne de sensibilisation ou d'autres journées d'action spécifiquement dévolues au covoiturage, par exemple dans le cadre de la semaine de la mobilité
- Publier les tarifs indicatifs pratiqués en matière de covoiturage;
- Etudier la possibilité d'octroyer des avantages (taxes automobiles avec bonus-malus, tarifs de parking différenciés, places de parc réservées dans certains lieux, etc.) pour les titulaires de voitures pratiquant régulièrement le covoiturage.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

(c) prise en considération immédiate

Nom et prénom de l'auteur :

Mahaim Raphaël

Signature :



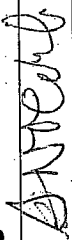

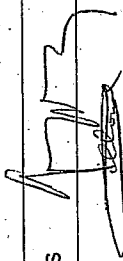




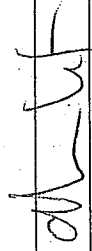
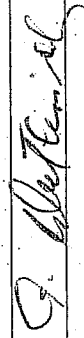
Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Signature(s) :

Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

Aellen Catherine	Chappuis Laurent	Epars Olivier
Ansermet Jacques	Cherbuin Amélie	Favez Jean-Michel
Apothéloz Stéphanie	Chevalley Christine	Favrod Pierre-Alain
Attinger Doepper Claire	Chevalley Isabelle	Ferrari Yves
Aubert Mireille	Chollet Jean-Luc	Freymond Cantone Fabienne
Baehler Bech Anne	Chollet Jean-Marc	Gander Hugues
Ballif Laurent	Christen Jérôme	Genton Jean-Marc
Bally Alexis	Christin Dominique-Ella	Germain Philippe
Bendahan Samuel	Collet Michel	Glauser Alice
Berthoud Alexandre	Cornamusaz Philippe	Glauser Nicolas
Bezençon Jean-Luc	Courdesse Régis	Golaz Florence
Blanc Mathieu	Creteigny Gérald	Golaz Olivier
Bolay Guy-Philippe	Creteigny Laurence	Grandjean Pierre
Bonny Dominique-Richard	Crottaz Brigitte	Grobéty Philippe
Borloz Frédéric	De Montmollin Martial	Grognuz Frédéric
Bory Marc-André	Debluè François	Guignard Pierre
Brélaz Daniel	Desmeules Michel	Haldy Jacques
Brélaz François	Despot Fabienne	Haury Jacques-André
Buffat Marc-Olivier	Devaud Grégory	Hurni Véronique
Buffat Michaël	Divorne Didier	Induni Valérie
Butera Sonya	Dolivo Jean-Michel	Jaquet-Berger Christiane
Cachin Jean-François	Ducommun Philippe	Jaquier Rémy
Calpini Christa	Dupontet Aline	Jobin Philippe
Capt Gloria	Durussel José	Jungclaus Delarze Suzanne
Chapalay Albert	Duvoisin Ginette	Kappeler Hans Rudolf

Liste des députés signataires – état au 28 août 2012

Kernen Olivier	Nicolet Jean-Marc 	Schaller Graziella
Kunze Christian	Oran Marc	Schobinger Bastien
Labouchère Catherine	Papilloud Anne	Schwaar Valérie
Lachat Patricia	Payot François	Schwab Claude
Luisier Christelle	Pernoud Pierre-André	Sonnay Eric
Mahaim Raphaël 	Perrin Jacques	Sordet Jean-Marc
Maillefer Denis-Olivier	Pidoux Jean-Yves 	Surer Jean-Marie
Manzini Pascale	Pillonel Cédric 	Thuillard Jean-François
Marion Axel	Podio Sylvie 	Tosato Oscar
Martinet Philippe 	Probst Delphine	Treboux Maurice
Mattenberger Nicolas	Randin Philippe	Trolliet Daniel
Matter Claude	Rapaz Pierre-Yves	Tschopp Jean
Mayor Olivier 	Ravenel Yves	Uffer Filip
Meienberger Daniel	Renaud Michel	Vallat Patrick
Meldem Martine	Rey-Marion Alette	Venizelos Vassilis 
Melly Serge	Rezso Stéphane	Voilet Claude-Alain
Meyer Roxanne	Riesen Werner	Volet Pierre
Miéville Michel	Rochat Nicolas	Vuarnoz Annick
Modoux Philippe	Romano Myriam	Vuillemin Philippe
Mojon Gérard	Roulet Catherine 	Weber-Jobé Monique
Montangero Stéphane	Roulet-Grin Pierrette	Wehrli Laurent
Mossi Michele	Rubattel Denis	Wüthrich Andreas 
Neiryneck Jacques	Ruch Daniel	Wyssa Claudine
Neyroud Maurice	Ruiz Rebecca	Yersin Jean-Robert
Nicolet Jacques	Rydlo Alexandre	Züger Eric